



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE HERBLINOIS
2024-2027

Sommaire

I – L’ambition du Projet éducatif de territoire herblinois

II - L’organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires à Saint-Herblain

A – Périmètre de la semaine scolaire

B – Périmètre des vacances scolaires

C – Les choix de la ville en matière d’éducation pour le public des 2-12 ans

III – La gouvernance du PEDT

B – Instances de pilotage et de suivi

A – Les liens entre le PEDT et les autres dispositifs de référence

IV – La méthode d’élaboration du PEDT 24-27

A – Démarche d’évaluation du PEDT 2021-2024

B – principes de co-construction du PEDT 2024-2027

V – Les axes de travail prioritaires pour le PEDT 2024-2027

A – Axe 1 : La transition écologique

- Enjeu 1 : Structurer des projets autour de la nature, de la gestion des déchets, des énergies
- Enjeu 2 : favoriser une meilleure alimentation
- Enjeu 3 : Faciliter les déplacements autour des écoles et des ALSH

B – Axe 2 : Une éducation inclusive et citoyenne

- Enjeu 1 : L’éducation à la citoyenneté et le climat scolaire
- Enjeu 2 : Accompagner la démarche d’éducation inclusive pour bien accueillir tous les enfants
- Enjeu 3 : Proposer des parcours éducatifs de qualité pour enrichir le parcours scolaire de tous les élèves en leur offrant des expériences variées
- Enjeu 4 : Faciliter l’accès à l’offre d’activités de la ville, mieux communiquer vers les familles

C – Axe 3 : la continuité éducative

- Enjeu 1 : Faciliter la cohérence entre les 3 temps : école / loisirs / famille
- Enjeu 2 : agir sur la fracture numérique
- Enjeu 3 : Caractériser le temps particulier de l’ALSH du mercredi après-midi

VI – Le protocole évaluatif du PEDT 2024-2027

VII – Annexes

I. L'ambition du Projet éducatif de territoire herblinois

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) est une déclinaison opérationnelle du projet éducatif local (PEL), document-cadre qui expose les grandes orientations de la Ville et de ses partenaires en matière de politique éducative pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans. Le PEL est issu d'une dynamique de partenariat engagée depuis 2008. Saint-Herblain y affirme sa posture de « ville éducatrice » en privilégiant 3 axes :

- **les espaces de l'enfant et du jeune,**
- **les temps de l'enfant et du jeune,**
- **une ville partenaire de l'enfant et du jeune.**

Saint-Herblain a poursuivi son engagement en investissant la réforme des rythmes scolaires en 2013 pour repenser l'organisation de l'école, en mettant l'enfant au centre du dispositif. La Ville de Saint Herblain affirme son choix de maintenir l'organisation du temps scolaire à 4,5 jours malgré le décret du mois de juin 2017 qui permet de revenir à la semaine de quatre jours par dérogation.

Depuis 2014, le choix a été fait de s'engager dans une démarche de Projet éducatif de territoire (PEDT) partagé entre la Ville et ses partenaires afin d'avoir un cadre de référence sur les enfants de 2 à 12 ans qui affirme une ambition de **cohérence éducative et de continuité entre les différents temps de l'enfant**. En effet, le PEDT se centre sur la notion de rythme pour proposer la meilleure offre éducative possible aux enfants de 2 à 12 ans.

Le PEDT 2024-2027 fait suite aux 3 précédents PEDT (2014-2017, 2017-2021 et 2021-2024) et structure ainsi la stratégie éducative de la Ville autour de 3 axes prioritaires pour les 3 ans à venir.

Si le nouveau PEDT s'inscrit dans une continuité d'actions par rapport au précédent, il a néanmoins pour particularité d'intégrer les **temps extrascolaires** en plus de l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Ce projet, qui rassemble les membres de la communauté éducative, est un outil de collaboration locale. Ainsi, sa mise en œuvre s'appuie sur l'engagement complémentaire de chacun des signataires : la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), la ville de Saint-Herblain, la Caisse d'allocations familiales (CAF44).

Le PEDT accorde une grande place aux questions de parentalité et s'appuie à ce titre sur les parents, en tant que 1ers éducateurs de leurs enfants. De même le travail partenarial avec les associations locales sont des points d'appui précieux.

II. L'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

La description de l'organisation des temps est un sujet incontournable des PEDT. A Saint-Herblain, d'abord centré sur les périmètres scolaires et périscolaires, le PEDT 24-27 va prendre de l'ampleur pour englober tous les temps de vie de l'enfant, en élargissant son champ d'action aux temps extrascolaires, à savoir les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les séjours d'été organisés pendant les vacances scolaires.

A. Périmètre de la semaine scolaire

A Saint-Herblain, l'organisation est la même pour toutes les écoles, dans un objectif de cohérence.

Les horaires sont les suivants :

Horaires des enseignements :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h ;
- les mercredis matin : de 8h45 à 11h45.

Horaires de la pause méridienne :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 11h45 à 13h45.

Horaires des temps périscolaires :

- tous les matins (mercredi compris) : de 7h30 à 8h45 ;
- l'accueil périscolaire du soir (lundis, mardis, jeudis et vendredis) : de 16h à 18h30 ;
- l'accueil périscolaire du mercredi après-midi : de 11h45 à 18h30, avec possibilité d'accueil sans repas de 13h30 à 18h30 et de départ échelonné à partir de 16h45

Horaires de la garderie :

- tous les mercredis : de 11h45 à 12h30

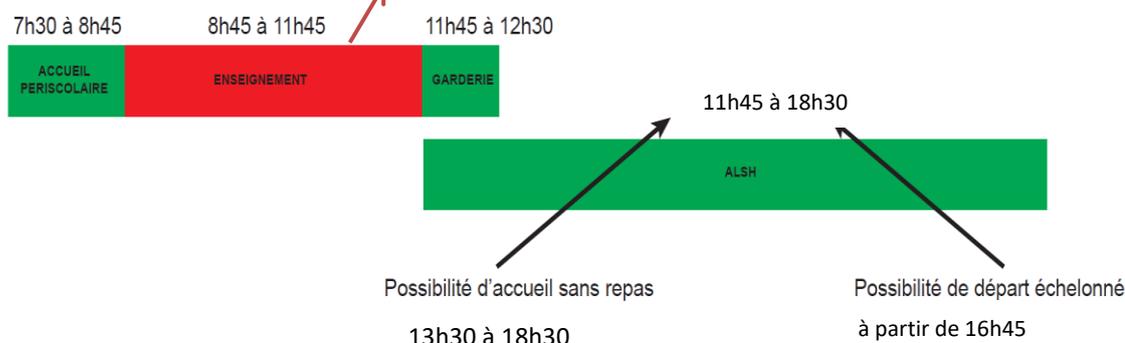
Schéma type d'une semaine :

Lundi, mardi, jeudi & vendredi



Intervention forte de la Ville sur le temps scolaire (ATSEM, parcours éducatifs)

Mercredi



B. Périmètre des vacances scolaires

A Saint-Herblain des ALSH sont organisés sur l'ensemble des vacances scolaires : automne, fin d'année, hiver, printemps, été, de 7h45 à 18h. Ils sont ouverts sur différents sites (de 3 à 7 en 2023-2024), des circuits de car permettant un déplacement facilité pour les enfants d'élémentaire et les parents.

Lors des vacances estivales, des séjours d'été de 5 à 10 jours s'ajoutent à l'offre, pour un total d'environ 400 places. Programmés sur 5 jours pour les 5/6 ans et les 7/9 ans, ils peuvent aller jusqu'à 10 jours pour les 10/12 ans avec un effectif variant de 14 enfants pour les plus petits à 24 enfants pour les plus grands.

C. Les choix de la ville en matière d'éducation pour le public des 2-12 ans

A la rentrée de septembre 2023, 4405 enfants (1791 en maternelle et 2614 en élémentaire) sont scolarisés dans 206 classes (dont 3 Unité localisée pour l'inclusion scolaire et 3 unités d'enseignement externalisé) dans 15 groupes scolaires, dont 3 en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et un 1 en Contrat local d'accompagnement (CLA).

En effet, 3 écoles accueillent une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) : Sensitive, Beauregard, Soleil levant. 3 autres accueillent des unités d'enseignement externalisé (UEE) :

- L'unité d'enseignement maternel autisme (UEMA) a ouvert en septembre 2014 sur l'école S. Hessel.
- L'unité d'enseignement externalisé élémentaire (UEEE) a ouvert en septembre 2019 sur l'école du Joli Mai.
- L'unité d'enseignement externalisé maternelle (UEEM) a ouvert en septembre 2020 sur l'école Soleil Levant.

Des espaces parents sont disponibles dans presque chaque école.

15 accueils périscolaires, ouverts matin midi et soir, sont également répartis sur le territoire. Des obligations règlementaires liées aux Accueil collectif de mineurs (ACM) sur les temps périscolaires du matin et du soir pour tous les enfants, et sur le temps de la pause méridienne uniquement pour les enfants de maternelle.

Taux d'encadrement Accueils périscolaires (APS) :

- Matin et soir :
 - 1 pour 10 en maternelle
 - 1 pour 14 en élémentaire
- Pause méridienne en maternelle :
 - 1 pour 14 en maternelle
- Pause méridienne en élémentaire :
 - 1 pour 25 en élémentaire

10 ALSH accueillent tous les enfants qui le souhaitent le mercredi après-midi.

Le taux ACM ALSH est appliqué, à savoir 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.

Les interventions de la ville (parcours éducatifs) sont très importantes sur le temps scolaire afin de poursuivre les objectifs suivants :

- offrir à tous les enfants un même accès et une même égalité des chances dans la pratique sportive, artistique, culturelle, citoyenne
- donner plus à ceux qui ont moins en proposant un dispositif plus important aux enfants des classes en REP (Réseau d'éducation prioritaire).

Ces parcours s'appuient sur des ressources riches en matière :

- d'environnement : La Gournerie, la Longère, le cours Hermeland, les espaces verts...
- de patrimoine culturel : bibliothèques, ludothèques, une maison des arts + annexe, une salle arts plastiques...
- d'équipements sportifs variés : 2 piscines, gymnases...

Des moyens humains importants sont déployés par la Ville en direction de cette tranche d'âge. Plus de 400 agents de la ville travaillent au quotidien dans les écoles (15 responsables de sites, 15 responsables éducatifs, 15 responsables de restauration et d'entretien, 89 atsem, 181 animateurs (dont 74 titulaires), 12 agents d'entretien/animation, 98 agents d'entretien/restauration...), aux côtés de l'éducation nationale.

Concernant les parcours éducatifs, l'équipe se compose de 10 éducateurs sportifs terrestres et aquatiques (ETAPS), 8 musiciens intervenants, 6 intervenants arts plastiques, 35 bibliothécaires, 2 intervenantes en éducation à l'environnement.

Les activités organisées pendant les vacances scolaires (ALSH et séjours) ont des objectifs spécifiques, à savoir :

- Favoriser le lien social, le vivre ensemble, le vivre en groupe, aussi bien dans les activités que dans les temps de vie quotidienne (s'exprimer, partager, choisir), dans un esprit d'équité.
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants et les rendre acteurs de leurs vacances, dans le respect de leurs besoins, de leurs rythmes et de leurs âges.
- Participer à l'écocitoyenneté et contribuer au respect de l'environnement.
- Permettre aux enfants de s'ouvrir sur le monde, de rencontrer des personnes, de découvrir des lieux, de pratiquer des activités diversifiées.
- Permettre aux enfants de passer des vacances agréables, plaisantes, en sécurité et encadrées avec sérieux et rigueur.

III. La gouvernance du PEDT

A. Instances de pilotage et de suivi

Conseil local d'éducation (CLE)

Objet : instance de participation et de suivi du PEDT, partage de la stratégie éducative dans un objectif d'information, d'échanges et de construction

Qui : le Maire, l'adjointe à l'Education et les élus qui siègent aux conseils d'école, l'Education nationale (inspectrice, conseillers pédagogiques, directeurs d'école ou par délégation des enseignants représentants de l'école), un représentant des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), la CAF, le service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports (SDJES), la direction de l'éducation et autres directions de la ville en lien avec la thématique de l'éducation, les parents d'élèves élus aux conseils d'école

Quand : 2 fois par an

Déroulé en 2 temps : présentation de sujets d'actualité et échanges ; apport thématique avec un partenaire/prestataire

Ateliers et commissions du CLE

Objet : approfondissement de thématiques prioritaires pour alimenter le PEDT

Qui : la communauté éducative, format variable suivant les groupes (réflexion à mener sur la participation des enfants)

Quand : autant que de besoin

Réunion avec les nouveaux représentants de parents

Objet : transmission d'informations et échange sur les choix éducatifs de la ville

Qui : les représentants de parents d'élèves, les élus, la direction de l'éducation en plénière ou par quartier

Quand : 1 fois par an

Réunions des directeurs d'école

Format pouvant fluctuer en fréquence et en périmètre en fonction des nécessités

Objet : temps d'échange avec les directions sur les enjeux d'actualité et les nouveaux projets

Qui : les directeurs d'école, la direction de l'éducation, en plénière ou par quartier

Quand : 1 à 3 par an

Conseils d'école :

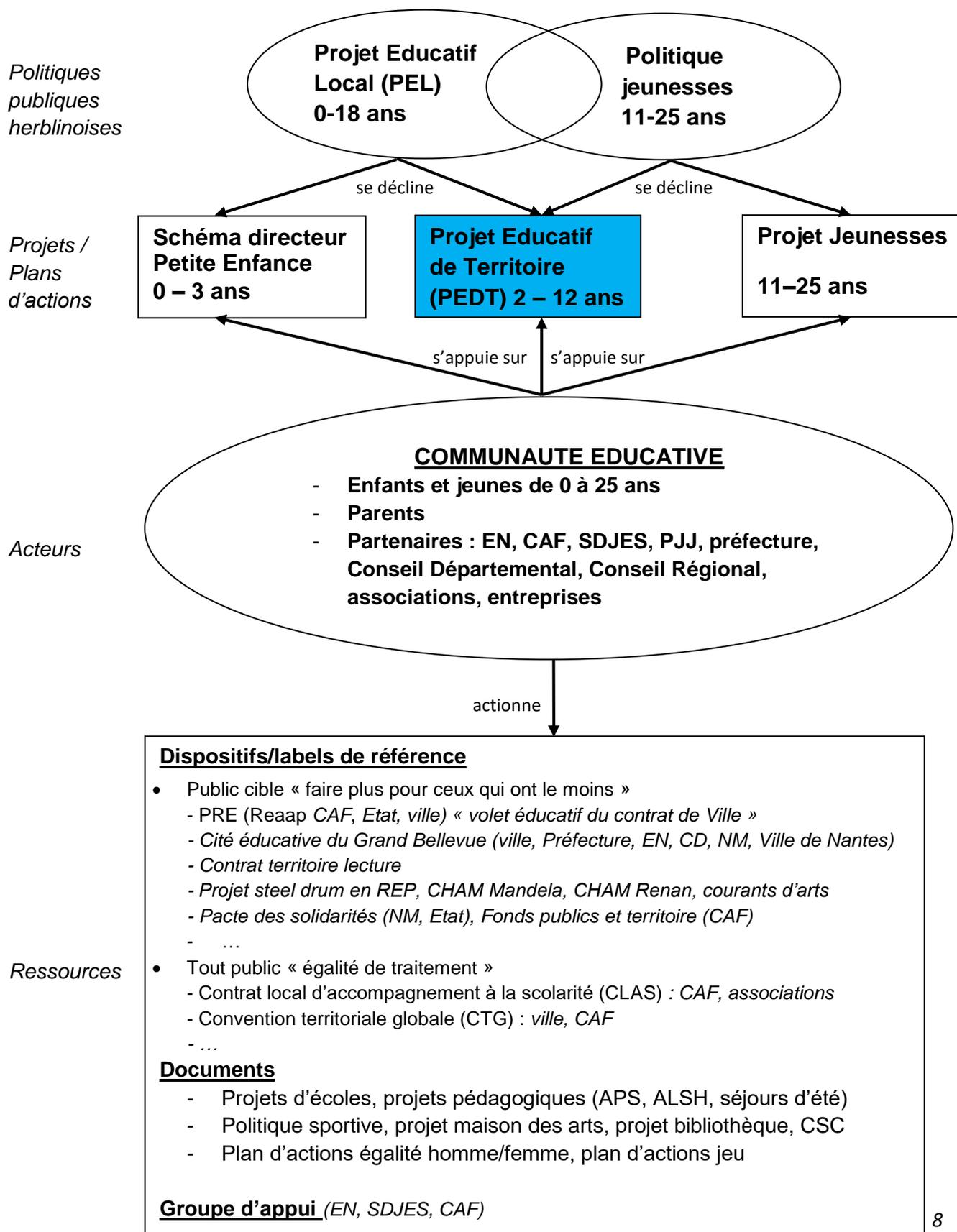
Objet : présentation du PEDT et des instances, diffusion des informations autour de l'avancée des projets en œuvre dans le cadre du PEDT

Qui : les directeurs d'école, les enseignants, les élus, la direction de l'éducation

Quand : 3 fois par an par école

B. Les liens entre le PEDT et les autres dispositifs de référence

ORGANISATION ET DECLINAISON DE LA POLITIQUE EDUCATIVE HERBLINOISE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DE 0 A 25 ANS



IV. La méthode d'élaboration du PEDT 24-27

A. Démarche d'évaluation du PEDT 21-24

Un premier PEDT, signé en 2014, a été évalué à l'issue de sa mise en place. Fort des résultats de cette évaluation, un deuxième PEDT a été co-construit par la communauté éducative en 2017. Son bilan a été partagé au printemps 2021, au moment de l'élaboration du 3^{ème} PEDT 21-24.

D'octobre 2023 à mars 2024, le PEDT 2021-2024 a été évalué. La méthode proposée pour évaluer ce PEDT a intégré la consultation de toutes les parties prenantes du dispositif, incluant la communauté éducative et les enfants.

L'évaluation s'est axée sur les sujets suivants :

- la continuité éducative entre les temps scolaires et péri-éducatifs ;
- la lutte contre les inégalités socio-éducatives, la réussite éducative et l'adaptation aux besoins spécifiques ;
- le fonctionnement de la communauté éducative et plus particulièrement la relation aux parents d'élèves.

La démarche évaluative proposée a combiné plusieurs méthodes d'enquête :

- Une analyse documentaire ;
- Des questionnaires : à destination des agents de la direction de l'Education, des agents de l'Education nationale, des parents ;
- Des temps d'échanges avec les enfants ;
- Une campagne d'entretiens;
- Focus group.

Temps d'échange avec les enfants

Objectif des temps d'échange : recueillir le ressenti des enfants et leur donner la parole quant à leur bien-être à l'école.

73 enfants ont été entendus.

Méthode

- Public : enfants de maternelle (GS uniquement), cycle 2 et cycle 3 dans six groupes scolaires (Mandela, Soleil Levant, Rabotière, Sensive, Bernardière, Auriol)
- Format : temps d'échange entre un binôme (ou trinômes) d'enfants volontaires et un binôme d'enquêteurs (vacataires étudiants formés). Entretiens sur le temps de la pause méridienne la semaine du 18 au 22 décembre
- Méthodologie d'enquête : temps d'échange oral entre un binôme d'enfants volontaires et un binôme d'enquêteur.

Pour gérer au mieux les biais pouvant être induits par cette passation groupée, les questions peuvent être posées individuellement (« tu ») ou s'adresser au binôme (« vous »). En fonction des questions posées par les enquêteurs, les enfants peuvent répondre oralement ou en s'appuyant sur des cartes visuelles (cartes OUI/NON,

cartes expressions du visage, etc...). Les cartes garantissent une réponse individuelle : chaque enfant choisi sa carte individuellement et les deux enfants la dévoilent simultanément.

3 questionnaires, adaptés dans leur longueur et leur complexité au niveau des enfants interrogé (GS / CP-CE1-CE2/ CM1-CM2).

Pour donner des repères aux enfants et faciliter leur réponse à l'enquête, l'ordonnement des questions suit l'ordre chronologique d'une journée.

Questions abordées

- La perception de la continuité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Les conditions scolaires ;
- Les relations avec les pairs ;
- Les temps périscolaires (matin, midi, soir) et extrascolaires (midi et vacances) ;
- Les rythmes des enfants en dehors de l'école : activités extrascolaires, usage des écrans.

Questionnaire aux parents

Objectif : recueillir le retour des parents sur :

- Leur lien avec l'école, leur rôle dans le climat scolaire
- L'accessibilité et la satisfaction quant aux démarches administratives à réaliser dans les cadres scolaire/périscolaire/extrascolaire
- L'appréciation de l'organisation et des activités réalisées sur les temps périscolaire et extrascolaire
- Le rythme de vie des enfants en dehors de l'école
- Le rapport des enfants au numérique

Méthode

1 questionnaire :

- Accessible via une plateforme web du 18 décembre au 28 janvier
- Passation accompagnée par deux enquêteurs la semaine du 18 au 22 décembre dans six groupes scolaires (Mandela, Soleil Levant, Rabotière, Sensitive, Bernardière, Auriol), en sortie d'école.

Profil des répondants

- 290 réponses exploitables
- 78% des répondants sont des mères
- 90% des parents sont des actifs
- Une forte surreprésentation de parents dont les enfants sont scolarisés dans le quartier Bourg (en particulier à Jacqueline Auriol et Beauregard) et une forte sous-représentation de parents du quartier Est.

Questionnaire aux agents de la Direction de l'Education et de l'Education nationale

Objectif : recueillir les retours des professionnels sur :

- La continuité éducative
- Le respect des rythmes et des besoins des enfants
- Les temps périscolaires (matin, midi, soir), les activités pratiquées et leurs apports pour les enfants
- Le lien avec les familles
- La coordination entre les équipes éducatives et péri-éducatives

Méthode

2 questionnaires accessibles via une plateforme web du 18 décembre au 28 janvier

Réponses

- 69 réponses exploitables pour le questionnaire adressé aux agents de la Direction de l'Education
- 39 réponses exploitables pour le questionnaire adressé aux agents de l'Education nationale

Les principaux résultats de cette évaluation ont été restitués lors du CLE de mars 2024. La matière collectée dans le cadre de l'évaluation a servi de socle à l'élaboration du PEDT 2024-2027 avec les parties prenantes. L'ensemble de ces résultats sont en annexe.

B. Principes de co-construction du PEDT 24-27

Au-delà d'un engagement contractuel entre la Ville et les services de l'Etat, l'élaboration d'un PEDT permet d'approfondir les échanges engagés avec la communauté éducative, afin de disposer d'un socle commun sur les enjeux éducatifs et de décliner collectivement des thématiques transversales à la notion de rythme.

Il a été choisi que le PEDT 2024-2027 vienne conforter et approfondir les axes du PEDT 21-24, et ce pour plusieurs raisons :

- les axes du PEDT 2021-2024 restent d'actualité et méritent d'être approfondis (rappel des 4 axes : éducation à l'environnement, alimentation, éducation inclusive, continuité éducative) ;
un PEDT ne dure que trois ans. Une durée déjà brève en temps ordinaire pour réellement influencer sur la politique publique éducative, qui s'est encore trouvée raccourcie par la crise sanitaire ;
- les PEDT précédents étaient construits en deux temps : un premier PEDT portant de nouveaux axes de travail et un second PEDT de confortation.

Afin de rester dans une **dynamique d'élaboration collective** du PEDT, plusieurs temps de travail ont été organisés sur la période de mars à juin 2024 afin de préciser les axes du PEDT, les compléter, prioriser des propositions d'actions :

- Ateliers avec la communauté éducative (parents élus, des élus, des directeurs d'école et des agents de la direction de l'éducation)
- Atelier avec l'encadrement de la direction de l'éducation
- Atelier avec les directeurs de la Ville (secteur vie sociale, comité de direction)
- Atelier avec les directeurs d'ALSH sur la question spécifique du mercredi après-midi.

Une restitution de l'ensemble sera réalisée lors de la plénière du CLE le 27 juin.

V. Les axes de travail prioritaires pour le PEDT 2021-2024

A. Axe 1 : La transition écologique

Problématiques :

- Comment sensibiliser les enfants sur les temps scolaires, péri et extrascolaires aux enjeux de la transition écologique ? au gaspillage alimentaire ?
- Comment dépasser la sensibilisation aux gestes individuels pour aller vers une conscience collective ?
- Comment peut prendre sens la transition écologique pour les enfants et leur famille ? Comment la concrétiser ? Comment sensibiliser les familles et les professionnels aux enjeux de la nutrition en termes de santé publique ? Comment informer sur ces sujets ?
- Comment intégrer la question du réchauffement climatique dans les actions avec les enfants et dans le quotidien ? (déplacements, économies d'énergies, ilots de fraîcheur)
- Comment mieux prendre en compte la biodiversité dans nos actions et comment mieux s'approprier son environnement proche ?
- Comment donner envie aux enfants de découvrir, de goûter dans la vie de tous les jours ?

Enjeu 1 : Structurer des projets autour de la nature, de la gestion des déchets, des énergies

Objectifs :

- Agir pour favoriser la santé environnementale
- Re-découvrir les espaces naturels de proximité autour des écoles et des ALSH et faire vivre des espaces naturels au sein de ces structures
- Contribuer à la transition écologique via une gestion raisonnée des déchets et des énergies.
- Avoir une cohérence sur l'ensemble des temps et des espaces de l'enfant (école, périscolaire/ALSH, famille, quartier) en terme de gestion des déchets et d'économie d'énergies.

Propositions d'actions :

- Favoriser le contact au quotidien avec la nature (cours nature, jardin pédagogique, école dehors, ateliers hiver, classes vertes...). Faire vivre les espaces végétalisés au sein des structures pour une reconnexion avec la nature
- Mettre en œuvre des actions favorisant la santé environnementale
- Faire de la pédagogie auprès des enfants autour de la question des déchets et des énergies : organiser des ramassages des déchets autour de l'école/ALSH à différents moments de l'année (nettoyage de printemps, One clean day...), mise en place de rituels sur les éco-gestes...
- Questionner la gestion des déchets lors des fêtes d'écoles
- Accentuer le tri sélectif dans les écoles et ALSH avec les équipements et poubelles adaptées
- Connaître le fonctionnement du ramassage des déchets avec Nantes Métropole et travailler en collaboration pour une collecte plus efficace de tous les types de déchets
- Mettre en œuvre la loi AGEC sur la réutilisation des jeux, du matériel (fournisseurs locaux, labels)

- Repérer et connaître les espaces extérieurs naturels proches des écoles et ALSH, utiliser les ressources propres à ces endroits dans un but pédagogique et ludique
- Prendre appui sur les 2 pôles d'éducation à l'environnement que sont la Gournerie (parc, classes vertes, verger, pépinière...) et la Longère (activités, expositions)
- Proposer des interventions (temps scolaires, péri et extrascolaires) avec des associations et/ou des intervenants Ville
- Organiser un temps forts sur la nature et l'environnement, par exemple une journée ou une semaine thématique pour toutes les écoles, en se rattachant à l'actualité nationale.
- Relancer le principe des éco-délégués

Enjeu 2 : favoriser une meilleure alimentation

Objectifs :

- Favoriser une alimentation plus saine
- Sensibiliser les enfants et les familles à l'équilibre alimentaire, éduquer au goût, développer la curiosité alimentaire et la connaissance des denrées
- Renforcer les menus végétariens
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Valoriser les biodéchets

Proposition d'actions :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire (bar à salade, les tables de partage, dons des excédents, dispositif petites faims / grandes faims, pour le déjeuner et le goûter, fruits proportionnés, entrées avec ou sans assaisonnement...)
- Limiter le gaspillage de l'eau
- Travailler avec les enfants autour de la composition des repas végétariens, échanges entre les enfants et le personnel des cantines
- Proposer des visites aux parents élus sur le temps du repas du midi et au moment du goûter
- Expérimenter pour éviter le réchauffage dans les barquettes en plastique (en lien avec la future cuisine centrale), questionner le matériau des assiettes
- Proposer plus de menus avec des produits de saison
- Ajouter des fruits aux goûters afin de les rendre plus équilibrés
- Organiser des visites de fermes maraichères, faire découvrir aux enfants les produits bruts et de saison (paniers de légumes entiers), proposer des rencontres avec des producteurs
- Réaliser des ateliers cuisine (avec repas végétarien éventuellement)
- Travailler de nouvelles recettes avec les enfants
- Avoir la possibilité de repas végétarien tous les jours pour les maternelles
- Avoir 2 choix de repas végétariens, le jour du menu végétarien obligatoire pour tous
- Limiter les emballages individuels
- Faire un lien avec les composteurs pédagogiques
- Maintenir la possibilité de choix de chaque composante du repas
- Gérer les régimes alimentaires spécifiques d'origine médicale (allergies alimentaires, diabète...)

Enjeu 3 : Faciliter les déplacements autour des écoles et des ALSH

Objectifs :

- Favoriser les modes de déplacements doux et réduire les déplacements en car pour des sorties de proximité
- Sécuriser les abords des écoles/ALSH

Propositions d'actions :

- Expérimenter dans le cadre du dispositif éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole (rue scolaire...)
- Travail sur la sécurisation des trajets entre les écoles et les équipements publics (signalisations, ralentisseurs, trajets identifiés au sol)
- Conserver le personnel municipal (sécurité des traversées)
- Systématiser une communication à destination des parents à la rentrée visant le respect et les comportements citoyens aux abords des écoles
- Favoriser le vélo (sortie ALSH, stages sportifs, SRAV, sécurité routière, séjours scolaires à vélo, pistes cyclables, stationnements et accès à ces stationnements...)
- S'appuyer sur les « Activités physiques quotidiennes », « bouge chaque jour » pour faire marcher davantage des enfants
- Accompagner les parents souhaitant organiser des trajets « collectifs » (pédibus, woodybus, plans des chemins autour de l'école...)

B. AXE 2 : Une éducation inclusive et citoyenne

Problématiques :

- Comment sensibiliser les enfants à la citoyenneté ?
- Comment sensibiliser les enfants à des sujets graves sans trop de gravité ?
- Peut-on parler de tout avec les enfants ? Les enfants peuvent-ils prendre des décisions ? comment donner envie à l'enfant d'être acteur de ses journées ? - Comment respecter le choix de l'enfant ?
- Comment bien accueillir tous les enfants ? Comment les sensibiliser à la différence ? Comment mieux accompagner les équipes pour bien accueillir ?
- Comment simplifier les démarches pour les familles ?

Enjeu 1 : L'éducation à la citoyenneté et le climat scolaire

Objectifs :

- Valoriser le rôle de l'enfant acteur, son libre choix et développer son esprit critique
- Favoriser la socialisation et le vivre ensemble
- Sensibiliser aux cultures différentes
- Faire évoluer les comportements vers une plus grande égalité fille-garçon, dans une logique de liberté
- Veiller collectivement à un climat bienveillant au sein de l'école
- Lutter contre les violences dont les violences éducatives ordinaires (prévention et protection des mineurs)
- Insister sur les valeurs de la République, tenir l'institution collectivement

Propositions d'actions :

- Former les animateurs à la communication non violente, aux compétences psychosociales, à la médiation par les pairs, à l'organisation de débats philosophiques... Organiser des formations communes avec les enseignants.
- Réfléchir sur l'aménagement et l'utilisation des cours d'écoles afin qu'elles soient mixtes, libérées des stéréotypes de genre (aménagements, matériel mis à disposition, choix des activités...)
- Clarifier les règles et l'échelle de réponses face à des comportements problèmes pour chaque temps et chaque site (lien procédure information préoccupante, fiches incident, Conseil des droits et devoirs des familles...). Mettre en cohérence ces règles avec l'Education nationale (vers une charte des collaborations ville/EN)
- Aménager des toilettes mixtes, plus avenantes et préservant l'intimité (portes, papier...)
- Composer des malles de jeux sur des thématiques pédagogiques spécifiques
- Créer des liens entre les CM2 et le collège de secteur, en particulier en quartier politique de la ville
- Mettre en place des conseils d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires

Enjeu 2 : Accompagner la démarche d'éducation inclusive pour bien accueillir tous les enfants

Objectifs :

- Maintenir la mixité des publics (=richesse), tout en portant une attention à l'usure potentielle des professionnels
- Accompagner et accueillir chacun avec ses particularités et ses besoins particuliers, sur les temps scolaires péris et extrascolaires
- Accompagner et sensibiliser les équipes (accès aux loisirs pour tous)
- Améliorer les chances de réussite des enfants en permettant aux parents de comprendre les enjeux, le fonctionnement et les attendus de l'école, faire entrer les parents dans l'école, déconstruire les peurs et les appréhensions

Propositions d'actions :

- Continuer de proposer des temps de sensibilisation et de formation des équipes, de l'échange de pratiques
- Mutualiser le matériel entre temps scolaire et temps périscolaire
- Ouvrir des places supplémentaires en accueils spécifiques (UE, ULIS, autre dispositif innovant type classe autorégulée...). S'appuyer sur les partenaires pour continuer de construire (Adapei, Handisup, Agence régionale de santé, Maison départementale des personnes en situation de handicap, CAF, CD...)
- Travailler la continuité éducative en lien avec l'évolution du statut des accompagnements d'élèves en situation de handicap (AESH)
- Mettre en place d'un groupe animateurs ressources
- Continuer de travailler sur la Médiation scolaire avec la Préfecture et les associations
- Développer les cafés des parents
- S'appuyer sur le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) en lien avec le collège Renan et les associations intervenant sur l'apprentissage du français
- Développer des actions en santé, tout particulièrement sur la thématique de santé mentale à destination des jeunes et de l'accès aux soins pour les enfants
- Développer des actions de soutien à la parentalité (coparentalité, monoparentalité...)

Enjeu 3 : Proposer des parcours éducatifs de qualité pour enrichir le parcours scolaire de tous les élèves en leur offrant des expériences variées

Objectifs :

- Maintenir les parcours éducatifs sur le temps scolaire (éducation artistique et culturelle, sport, environnement, citoyenneté)
- Renforcer les propositions pour les écoles en REP (lecture, steel drum, savoir rouler à vélo, activités artistiques...)

Propositions d'actions :

- Sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs en tant que citoyens, promouvoir les valeurs de la République (gouters philo, délégués, débats, rencontre avec des élus...)
- Favoriser l'éveil artistique, la découverte des arts et des cultures, encourager la créativité des élèves en s'appuyant sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : accès à la connaissance, pratique, rencontres/visites

- Consolider l'EAC en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la labellisation 100 % EAC
- Rendre visible les parcours auprès des familles via le label 100%EAC, la plateforme adage, le livret de l'élève...
- Développer le volet Arts numériques dans l'EAC, en partenariat avec la Maison des arts
- Développer des actions en lecture publique dans le cadre du renouvellement du Contrat Territoire Lecture
- Promouvoir les bonnes habitudes de vie, sensibiliser aux risques liés à la santé, et encourager le bien-être physique et mental en proposant des séances d'éducation physique et sportive (EPS), stages sportifs, petits déjeuners en REP...
- S'appuyer sur la cité éducative pour développer des actions spécifiques sur Bellevue (pratique artistique, vélo, nutrition, écrans...)
- Sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, encourager les comportements éco-responsables (classes vertes, sorties nature, ateliers de jardinage, projets de recyclage...)

Enjeu 4 : Faciliter l'accès à l'offre d'activités de la ville, mieux communiquer vers les familles

Objectifs :

- Faciliter les démarches en ligne (Espace familles)
- Simplifier la présentation de l'offre et harmoniser les modalités d'inscription sur les différentes activités
- Personnaliser la diffusion de l'information aux familles, via des moyens de communications numériques grands publics (e-mail, sms), dans le respect de la RGPD et maintenir la possibilité de s'inscrire par d'autres moyens que le numérique

Propositions d'actions :

- Innover dans les types de support de communication (Tuto vidéo par exemple)
- Traduire certains documents pour lutter contre la barrière de la langue, Utiliser le langage « facile à lire et à comprendre »
- Poursuivre l'expérimentation sur les inscriptions à l'ALSH. Gagner en souplesse pour combler les places restantes en ALSH
- Penser une communication socle (courrier) et une communication plus personnalisée en complément pour les familles plus éloignées (renfort communication orale, permanences numériques en proximité, communication de pair à pair, porte ouverte)
- Conserver les demandes papier
- Systématiser une offre ALSH sur le quartier Est

C. AXE 3 : la continuité éducative

Problématiques :

- Comment accompagner les enfants sur le chemin de la réussite scolaire et éducative ?
- Comment partager les attendus de l'école ?
- Quelle place pour l'inclusion numérique dans la construction de cette continuité éducative ?
- Comment accompagner les enfants vers l'apprentissage de l'autonomie et valoriser les réussites sur les différents temps ?
- Comment avoir une cohérence et une lisibilité des actions mises en place auprès des enfants ? Quelle transversalité des actions, des moyens, de l'information ?

Enjeu 1 : Faciliter la cohérence entre les 3 temps : école / loisirs / famille

Objectifs :

- Accompagner l'enfant à comprendre l'environnement dans lequel il évolue (école, maison, loisirs...) et à mieux respecter son rythme et ses besoins.
- Donner la priorité au rythme de l'enfant en tenant compte de ses besoins selon les moments de la journée. Eviter la sur-sollicitation, la suractivité
- Assurer une meilleure cohérence et complémentarité entre les temps de l'enfant

Propositions d'actions :

- Valoriser les différents temps de l'enfant. Veiller à l'organisation de temps de repos en maternelle et à remettre en pratique effective le temps de retour au calme.
- Apprendre aux enfants le respect et la tolérance. Exemple du sport comme moyen de transmettre ces valeurs.
- Identifier des thématiques pour développer des projets communs (Ville et Education nationale) ou en cohérence (exemples du sport et de la santé).
- Mettre en résonance les projets pédagogiques APS avec les projets d'école et inversement, tout en gardant la spécificité de chacun des temps. Mettre en place des activités en lien avec les projets d'école
- Améliorer la communication en direction des familles en expérimentant de nouveaux formats plus accessibles et cela dans un objectif d'expliquer le fonctionnement des temps ville et de rassurer
- Faciliter les démarches des familles par la mise en place d'outils communs, une homogénéisation des fonctionnements entre temps scolaire et temps ville et entre groupes scolaires (protocole transfert responsabilité, charte de mutualisation...)
- Porter une attention particulière aux temps de transition et renforcer les logiques de passerelle entre les différents âges
- Accompagner les enfants dans la réussite éducative (programme de réussite éducative, suivi du Contrat local d'accompagnement à la scolarité...).
- Travailler avec les équipes d'animation extrascolaires pour favoriser davantage de continuité éducative

Enjeu 2 : agir sur la fracture numérique

Objectifs :

- Cibler l'espace familles comme le vecteur de communication de la direction de l'éducation en direction des familles et e-primos comme vecteur de communication de l'Education nationale en direction des familles
- Réduire les écarts dans l'accès aux outils numériques.
- Faciliter l'accès aux démarches administratives grâce au numérique (inscriptions, consultation informations...)
- Agir sur les représentations contradictoires des parents sur les écrans
- Innover dans les apprentissages, donner des clés de compréhension aux enfants sur le numérique. Développer des compétences numériques chez l'élève pour l'aider à construire son parcours scolaire

Propositions d'actions :

- Prévoir des temps pour accompagner les familles sur le nouvel espace familles ville et les autres outils numériques à disposition des familles (e-primos, Nantes dans ma poche...)
- Proposer l'accès à des outils numériques pour les familles sur les écoles
- Mettre en place des permanences régulières et identifiées pour les familles au moment des inscriptions (mise à jour dossier, inscriptions ALSH quartier Nord...)
- Faire le lien avec les centres socio-culturels sur la médiation numérique et avec la médiatrice numérique
- Former les agents aux outils numériques à destination des familles
- Valoriser l'outil e-primos permettant le passage d'informations de l'éducation nationale aux familles

Enjeu 3 : Caractériser le temps particulier de l'ALSH du mercredi après-midi

Objectifs :

- Préciser les objectifs de l'ALSH du mercredi afin d'équilibrer activités éducatives, récréatives, et moments de repos, tout en favorisant le développement social des enfants (choix de l'enfant, temps pour se ressourcer, souplesse des horaires, types d'activités, rythme, partenariats...)
- Harmoniser les pratiques des différents ALSH (conciliation des temps, rythme des enfants...)
- Continuer à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap en lien avec les familles, le secteur du médico-social et les équipes (formation, renfort...)

Propositions d'actions :

- Ouvrir les ALSH sur leur environnement proche en proposant des activités en extérieur (parcs de proximité, utilisation de l'espace public comme lieu d'activité)
- Intégrer davantage les familles au projet des ALSH mercredi, les accueillir sur des temps forts mais également au quotidien
- Prendre appui sur les associations, les partenaires, les autres directions de la Ville pour enrichir les activités proposées aux enfants et faire connaître l'offre globale

- Travailler la liaison maternelle/élémentaire et CM2/collège (actions passerelles)
- Travailler avec l'Education nationale sur l'absence de leçons le mercredi après-midi
- S'appuyer sur l'ALSH du mercredi après-midi pour tester l'accueil d'enfants en situation de handicap sur des temps de loisirs (souplesse des horaires et de la tarification)

VI. Le protocole évaluatif pour le PEDT 2024-2027

Le PEDT se veut être au plus près des besoins du territoire, il est donc en constante évolution, ce qui permet de rester en alerte sur les questionnements à venir.

La méthode utilisée en 2024 pourra être dupliquée pour l'évaluation du PEDT 2024-2027. L'objectif de consultation de l'ensemble de la communauté éducative sera conservé : équipes éducative et péri-éducative, partenaires, parents d'élèves et élèves.

Un prolongement interviendra sur 3 volets :

- La mesure de l'évolution de certains indicateurs (notion de baromètre)
- Le recueil de la parole des professionnels de l'éducation
- Le sondage plus régulier des enfants, sans attendre l'échéance du prochain PEDT.

VII. Annexes

Annexe 1 : Plan mercredi 2024-2027

Annexe 2 : Rapport évaluatif du PEDT 2021-2024

Annexe 3 : Questionnaire Direction éducation

Annexe 4 : Questionnaire Education nationale

Annexe 5 : Questionnaire Parents

Annexe 6 : Trame d'entretien enfants GS

Annexe 7 : Trame d'entretien enfants cycle 2

Annexe 8 : Trame d'entretien enfants cycle 3

Annexe 9 : Protocole horaires et transferts responsabilités DE/EN

Annexe 10 : Charte sur le partage des locaux

Annexe 11 : Modèle convention avec associations

Annexe 12 : Guide professionnel accueil inclusif

Annexe 13 : Document de communication en direction des parents sur l'offre 3-17 ans vacances printemps

Annexe 14 : Document de communication en direction des parents sur l'offre 5-17 ans séjours été

Annexe 15 : Document de communication en direction des parents sur les temps d'accueil périscolaire matin, midi, soir